

## Grande propriété n°2 et 3 :



Préserver la qualité patrimoniale et végétale du site

Accompagner les évolutions du secteur



Conserver le caractère esthétique et patrimoniale des murs de clôture



Secteur où une offre de logement s'insérant de manière harmonieuse avec le bâti et la végétation environnante est permise.